

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 16-402-1930 promulguant le décret du 27 mars 1930, relatif à l'immatriculation et à l'hypothèque des aéronefs dans les colonies

n° 16-402-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
9 mai 1930

Numéro JO
n° 402 du 31/05/1930

Date du numéro
31 mai 1930

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française de Somali et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu l'arrêté du Ministre des colonies, du 29 mars 1930, fixant la date de la deuxième session de l'examen spécial pour l'attribution du certificat d'aptitude aux fonctions judiciaires coloniales,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er. — Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances l'arrêté du ministre des colonies du 29 mars 1930 fixant la date de la deuxième session de l'examen spécial pour l'attribution du certificat d'aptitude aux fonctions judiciaires coloniales.

Art. 2

Lè présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonies.

CHAPON-BAISSAC.